

Procès-verbal
Conseil d'établissement
École des Cœurs-Vaillants
Le 25 août 2016

Étaient présents

Danielle Bilodeau
Stéphanie Bissonnette
Nathalie Comeau
Sylvain Deblois
Isabelle Dupuis
Chantal Lebel
Diane Péloquin

Était absent

Mélissa Girard
Tamara Materne

Public

École des Cœurs-Vaillants
CONVOCATION À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Le jeudi 25 août 2016 à 15h30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue (1)
2. Vérification du quorum et des présences (1)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption, 2)
4. Dossier courant
 - 4.1 Transfert surplus budget service de garde et budget de l'école (approbation 5)
 - 4.2 Augmentation du nombre de membres au conseil d'établissement 2016-2017 (discussion, 5)
5. Levée de l'assemblée

Sylvain DeBlois
Président

Danielle Bilodeau
Directrice

Président

Direction

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
1.		Ouverture de la séance et mot de bienvenue : Ouverture de séance à 15h35
2.		Vérification du quorum et des présences : Il y a quorum
3.	152-CÉ 15-16-63	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour :</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Diane Péloquin et adoptée à l'unanimité :</p> <p>IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.</p>
4.1	152-CÉ 15-16-64	<p>Dossier courant :</p> <p>Transfert surplus budget service de garde et budget de l'école</p> <p>Mme Bilodeau explique que le service de garde a terminé son année 2015-16 avec un surplus budgétaire. D'une part, ce surplus découle d'une prévision pour imprévus rendue nécessaire par le fait qu'on ne peut pas terminer l'année en déficit. D'autre part, des montants ont été reçus en toute fin d'année pour des élèves présentant une condition particulière (exemple : TSA), pour lesquels une demande de classification avait été faite en cours d'année. Le montant exact du surplus à la fermeture de l'année financière 2015-16 n'est pas encore connu exactement à cause des comptes en souffrance et parce que le montant pour les élèves présentant une condition particulière devra possiblement être partagé avec la nouvelle école des enfants concernés ayant déménagé.</p> <p>Mme Bilodeau explique dans un deuxième temps qu'il y a aussi un surplus au budget 2015-16 de l'école. Encore une fois il s'agit principalement d'une prévision pour imprévus pour éviter de terminer l'année en déficit. Le montant sera connu précisément à la fermeture du budget 2015-16.</p> <p>Considérant que le service de garde dispose d'un surplus budgétaire d'environ 25000\$ pour l'année 2015-16; Considérant que le service de garde ne peut plus dépenser ce surplus sur l'année 2015-16; Considérant que l'école dispose d'un surplus budgétaire d'environ 18000\$ pour l'année 2015-16; Considérant que l'école ne peut plus dépenser ce surplus sur l'année 2015-16; Considérant qu'on a un projet d'embellissement de la cour d'école en cours et qu'il est possible de se prévaloir d'une disposition réglementaire nous permettant de transférer ces surplus au poste budgétaire « Embellissement de la cour d'école » du budget de l'école 2016-17; Considérant que l'argent transféré à ce poste budgétaire restera à l'école des Cœurs-Vaillants;</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		<p>Il est proposé de transférer ces surplus budgétaire 2015-16 du service de garde et de l'école, jusqu'à un maximum global de 43000\$, au poste budgétaire « Embellissement de la cour d'école » du budget 2016-17 de l'école.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Isabelle Dupuis et adoptée à l'unanimité :</p> <p>IL EST RÉSOLU d'approuver le transfert budgétaire proposé.</p>
4.2		<p>Dossier courant : Augmentation du nombre de membres au conseil d'établissement 2016-2017 (Discussion) Mme Bilodeau explique qu'avec l'augmentation de la fréquentation de l'école (299 inscriptions à ce jour), il est possible, sur résolution du conseil d'établissement (CÉ), d'augmenter le nombre de représentant au CÉ.</p> <p>Après discussion, il est convenu de conserver la composition actuelle du CÉ. Il est jugé que le fonctionnement actuel est efficace et qu'il y a suffisamment de membres pour bien représenter la diversité des opinions. Toutefois, à la fin de l'année 2016-17 (juin 2017), le CÉ se penchera de nouveau sur la question et jugera, en rétrospective, s'il devient pertinent d'augmenter le nombre de membres.</p>
5.		<p>Levée de l'assemblée : Fermeture de la séance à 16h00.</p>